

N° 44 : 17 juin – 1er septembre 2022



## NOTE DE VEILLE

### SOMMAIRE

[Rentrée scolaire](#)

[Bien-être scolaire](#)

[Orientation des élèves](#)

## ÉDITO

### L'Éducation nationale « en chantiers »

La circulaire de rentrée avait préparé le terrain. Les conférences de rentrée à tous les niveaux de l'État le confirment : l'année scolaire 2022-2023 est placée sous le signe des chantiers.

Tous les niveaux scolaires sont concernés. Avec en toile de fonds une préoccupation majeure, les difficultés de recrutement avec son corolaire le manque d'attractivité du métier d'enseignant.

Une « redéfinition du métier d'enseignant » se profile à l'issue de la concertation sur l'école.

Les concertations qui vont être engagées dans le cadre de ces chantiers apporteront leur lot de recommandations en matière de formation dont il faudra s'emparer.

Pour l'heure, la feuille de route 2022-2023 au travers des thématiques qu'elle met en exergue donne des indications précieuses pour la détermination des priorités de programmation qui est le « chantier » actuel de Formiris.

Béatrice MAS, Directrice du Département Politique de la Formation





# RENTRÉE SCOLAIRE

## Les orientations gouvernementales pour 2022-2023

Dans la continuité de la circulaire de rentrée publiée au Bulletin officiel du 30 juin dernier, le ministre de l'Éducation nationale a présenté, lors de la traditionnelle conférence de presse de rentrée, ses priorités et chantiers pour l'année scolaire 2022-2023. La veille, lors de la réunion de rentrée des recteurs, le président de la République avait présenté la politique éducative de son quinquennat.

Ces trois temps dessinent les enjeux en lien avec notre cœur de métier.

Dans un contexte de « *tension inédite pour le recrutement des professeurs* », un **concours exceptionnel de titularisation des enseignants contractuels** est annoncé pour le printemps 2023. Les modalités ne sont pas encore arrêtées. Selon des sources syndicales, seul le 1<sup>er</sup> degré pourrait être concerné.

Interrogé sur la **formation des enseignants**, le ministre explique qu'une réflexion sera initiée sur le processus de sélection et de formation des futurs professeurs qui « *n'implique pas forcément un concours au niveau bac +5* » tout en précisant que la masterisation n'est pas remise en cause. [A signaler : l'interview du ministre au quotidien [Libération](#) où il explique qu'un prérecrutement pourrait se faire à bac + 3 à partir duquel démarrerait une formation en alternance pour obtenir un master MEEF.]

Le chef de l'Etat a évoqué devant les recteurs le projet de créer un « *parcours ad hoc* » qui serait proposé aux bacheliers se destinant au métier d'enseignant. Une filière de formation qui pourrait s'inscrire dans la logique des 48 **parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE)** implantés dans 29 académies, proposés à la rentrée 2022. Rappelons que les PPPE ont été créés en 2021. Ils sont adossés à un parcours de licence généraliste, dispensé à la fois en lycée et à l'université à partir de la 1<sup>ère</sup> année de licence (L1) avec pour objectif de poursuivre en master MEEF. [A noter : l'Enseignement catholique ne fait pas partie de ce parcours.]

Une **redéfinition du métier d'enseignant** pourrait voir le jour, à l'issue d'une grande concertation sur l'école qui sera lancée dans les établissements sur la base du volontariat le 8 septembre prochain et qui s'étalera jusqu'à la fin 2022.

## Les chantiers annoncés

- **Voie professionnelle**

Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, présente à la conférence de presse de rentrée, initiera le **chantier de la réforme de la voie professionnelle**, dès la rentrée 2022. Elle indique les 3 objectifs du gouvernement : réduire le nombre de décrocheurs, augmenter le taux d'insertion dans l'emploi et faciliter les poursuites d'étude.

Elle annonce pour la rentrée 2023, l'augmentation d'au moins 50 % du temps de stage des élèves.

Il s'agira aussi de « *revoir la carte des formations avec les régions* » et d'assumer de « *fermer celles qui n'insèrent pas et développer celles qui marchent* » a souligné Emmanuel Macron.

**Rentrée 2022 : Conférence de presse de Pap Ndiaye** – 26 août 2022.  
Dossier de presse – Replay de la conférence de presse.

**Réunion de rentrée des recteurs : Discours du président de la République** – 25 août 2022.

**Circulaire de rentrée 2022 : Une École engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être** – Bulletin officiel n°26 du 30 juin 2022 – MENJ.

- **Collège**  
Dès cet automne, une réflexion sur « **les meilleurs moyens de le transformer** » sera lancée. La classe de sixième fera l'objet d'une réflexion de fond pour mieux accueillir les élèves de l'école primaire.
- **Ecole maternelle**  
Mise en place dès cette année d'un Plan Maternelle dont l'un des objectifs est de déployer une « **politique massive de formation et d'accompagnement des professeurs** » qui sera adaptée aux enjeux spécifiques de l'école maternelle. La circulaire de rentrée privilégie la continuité entre les cycles 1 et 2, notamment au travers la formation des professeurs.

Les priorités posées sont les suivantes :

« **Poser les 1ers jalons des savoirs fondamentaux** ». Les enseignants bénéficieront de formations didactiques et pédagogiques mises en place sur le modèle des Plans français et mathématiques.

Renforcer l'attention au développement de l'enfant en prenant en compte la diversité de ses besoins physiologiques, moteurs, cognitifs et psychosociaux pour organiser les apprentissages des élèves.

Des formations éducatives et pédagogiques avec les partenaires seront adaptées et renforcées :

- formation pluri-catégorielle entre les professeurs et les Atsem ;
- partenariats avec les acteurs de la petite enfance ;
- développement de la co-éducation en associant mieux les parents aux enjeux de l'école.

- **Enseignement des mathématiques**  
Une réflexion sur cet enseignement sera menée du collège au lycée.
- **Refondation de l'orientation** [Un des défis annoncés par Elisabeth Borne à l'issue du séminaire gouvernemental du 31 août dernier]

## La feuille de route pour 2022-2023

- **Ecole élémentaire**  
La maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école élémentaire reste une priorité. Ainsi, les plans de formation en français et en mathématiques, organisés en constellations, seront « *maintenus et amplifiés* ».
- **Collège**
  - ✓ En classe de 6e, de nouvelles organisations pédagogiques seront expérimentées pour notamment mieux accompagner les élèves au moment du passage entre l'école et le collège. La circulaire de rentrée avait précisé que les collèges dont les évaluations nationales ont révélé des difficultés seraient prioritaires.
  - ✓ Continuation du Plan mathématiques.
  - ✓ Orientation des élèves : Mise en place dans les établissements volontaires dès la classe de 5e et jusqu'à la 3e d'un temps de découverte du monde professionnel. (Voir également ci-dessous le point sur la présentation du programme Avenir(s) de l'Onisep).
  - ✓ Apprentissage de l'anglais : un plan d'action est lancé afin que 80 % des élèves accèdent d'ici les trois prochaines années au niveau A2.

- **Lycée d'enseignement général et technologique**

La réforme du lycée général et technologique entre dans sa phase de maturité, indique le ministre.

A compter de la rentrée 2022, un nouvel enseignement de mathématiques, pour le moment à titre facultatif, est introduit dans le tronc commun, pour les élèves de première générale n'ayant pas choisi l'enseignement de spécialité mathématique.

L'organisation et l'évaluation de cet enseignement sont précisées dans une [note de service](#) publiée au BO du 28 juillet dernier.

- **Lycée professionnel**

Poursuite de la transformation engagée au lycée professionnel : organisation de la classe de seconde par famille de métiers, co-intervention des professeurs des matières professionnelles et générales, réalisation d'un chef d'œuvre.

- **Evaluation des élèves**

Mise en place d'une évaluation nationale expérimentale des élèves en début de CM1 et de 4<sup>e</sup>.

- **Développer les compétences numériques des élèves**

- ✓ Accompagner les professeurs pour intégrer le numérique dans les situations d'apprentissage.
- ✓ Poursuite du dispositif Pix, avec une expérimentation en classe de 6<sup>e</sup> à la rentrée.
- ✓ Poursuite du développement de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) avec un objectif de promouvoir la spécialité NSI auprès des lycéennes.

- **Education au développement durable**

La question de la transition écologique est une priorité ministérielle. La circulaire de rentrée indique que le Conseil supérieur des programmes sera saisi pour « *engager une réflexion sur l'enseignement de l'éducation au développement durable* » « *afin d'en imprégner l'ensemble des disciplines.* » [A lire, sur cette thématique, un article diffusé sur éduveille / Ifé : [Eduquer au Changement climatique passe par la construction d'une culture commune](#) : particularités, freins, formation des enseignants]

- **Améliorer le Bien-être des élèves**

- ✓ Renforcer l'Education artistique et culturelle (EAC)
- ✓ Promouvoir les pratiques sportives, notamment à l'école primaire et au collège. « *Ainsi les trente minutes d'activité physique quotidienne seront généralisées à compter de la rentrée dans toutes les écoles de France. Les professeurs des écoles seront accompagnés pour faciliter l'intégration de cette activité dans la journée des élèves.* », indique la circulaire de rentrée
- ✓ Lutter contre le harcèlement scolaire et contre toutes les formes de discrimination.
- ✓ Poursuivre l'effort en matière d'éducation aux médias et à l'information (EMI). Une expérimentation sera mise en place en classe de 6<sup>e</sup> dès la prochaine rentrée via une attestation de sensibilisation au numérique.
- ✓ Veiller à la santé mentale des élèves (Voir ci-dessous la rubrique *Bien-être* qui présente les résultats de l'enquête menée par l'Association Synlab).

- **Promouvoir l'égalité entre filles et garçons**
  - ✓ Former et éduquer contre les représentations stéréotypées. Les établissements du second degré publics et privés sous contrat sont invités à candidater au label Égalité filles-garçons. (Cf [Labellisation Égalité filles-garçons des établissements du second degré](#) - Circulaire – BO n°11 du 10 mars 2022.)
  - ✓ Accompagner les choix d'orientation pour une plus grande mixité.



## BIEN-ÊTRE SCOLAIRE

Une enquête de l'association Synlab sur la « *Santé mentale des élèves* », menée auprès de 1 056 enseignants en avril-mai 2022 indique qu'un « *élève sur quatre exprime un état de stress ou d'anxiété* » et plus de 80 % des enseignants interrogés se trouvent être dans un état « *d'épuisement émotionnel moyen ou fort* », compte tenu de comportements d'élèves en « *détresse psychologique* » qui se manifestent par un comportement perturbateur, une attitude agressive ou un comportement à risque.

L'enquête indique que près d'un **enseignant sur deux exprime le besoin d'être formé pour intégrer les questions de santé mentale dans son enseignement**. Plusieurs besoins de formation sont identifiés.

Le premier porte sur « *l'identification des signes de stress et d'anxiété chez leurs élèves* », besoin particulièrement signalé parmi les enseignants du premier degré.

Le deuxième concerne le « *développement des compétences émotionnelles des élèves* »

**Grande enquête scientifique : la santé mentale à l'école** – Synlab – avril-mai 2022.



## ORIENTATION DES ÉLÈVES

Dans le cadre du programme Avenir (s), lancé en février dernier par le gouvernement, l'Onisep publie une première version du référentiel des compétences à s'orienter au lycée.

Pour rappel (Cf Note de veille n°41), le programme Avenir (s), piloté par l'Onisep, a pour ambition d'améliorer l'orientation des jeunes en s'appuyant sur l'identification de leurs compétences et le suivi de leurs parcours de la maternelle à l'université. Le dispositif prévoit la mise en place d'une plateforme numérique qui sera accessible à tous les élèves à partir de la 4<sup>e</sup> et qui leur permettra de bénéficier de portfolios de compétences.

Ce référentiel présente les compétences mobilisées par les jeunes dans le cadre de leur démarche d'orientation, déclinées en niveaux de progressivité.

**Référentiel des compétences à s'orienter au lycée** – Onisep - Juin 2022.

15 compétences sont réparties en 3 grandes catégories :

- S'informer et se repérer dans la société de l'information
- Se découvrir et cultiver ses ambitions
- Se construire et se projeter dans un monde incertain

Des premières expérimentations se feront à la rentrée 2022 puis l'ensemble du programme se déploiera à partir de 2023. Les référentiels pour le collège et le lycée professionnel seront élaborés en 2023.